

Patrimoines / successions

Par jeanmarc13, le 26/01/2012 à 00:38

Bonjour,

Avant mon deuxieme mariage, on a achete avec ma future femme un maison a hauteur de 60% pour moi et 40% pour elle

Toujours avant ce mariage , j ai achete seul un appartement que je loue , il y a un petit credit dessus qui est couvert par le loyer , ces loyers n engendrent aucune hausse d impot Ensuite on s est marie sous contrat surtout pour pouvoir laisser l usufruit de la maison principale au dernier vivant

A la suite de cela , on a achete un autre appartement que I on loue , il a ete achete a 50 50 , la part de ma femme venant d un heritage et moi de mes deniers personnels On compte acheter un autre appartement

Ne serait t il pas judicieux que je ou elle rachete la part de l'autre dans la derniere acquisition et que l'un ou l'autre achete l'autre appartement ?

ma femme a une fille de son premier mariage et moi un fils de mon premier mariage et je ne sais pas a notre deces qui va heriter quoi et dans quelle proportion ?

Cordialement

jean marc